



A F R A

**ACCORD RÉGIONAL DE COOPÉRATION POUR L'AFRIQUE SUR
LA RECHERCHE, LE DÉVELOPPEMENT ET LA FORMATION
DANS LE DOMAINE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE
NUCLÉAIRES (AFRA)**

**SEMINAIRE DE HAUT NIVEAU POUR L'EXAMEN
DES ORIENTATIONS DE L'AFRA
DECLARATION D'ASSOUAN
EGYPTE 2007**

PRÉAMBULE

NOUS, ministres et chefs de délégation responsables de la science et de la technologie nucléaires des États parties à l'Accord régional de coopération pour l'Afrique sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (AFRA), réunis lors du séminaire de haut niveau pour l'examen des orientations de l'AFRA tenu les 28 et 29 novembre 2007 à Assouan (Égypte) ;

Prenant note de la décision de la 17e réunion des représentants tenue à Vienne en septembre 2006 concernant l'organisation d'un séminaire de haut niveau pour l'examen des orientations ;

Rappelant les engagements et les décisions de la première conférence africaine de haut niveau sur le thème Énergie nucléaire : contribution à la paix et au développement socio-économique, tenue à Alger (Algérie) les 9 et 10 janvier 2007 ;

Rappelant la décision EX.CL/Dec.339 (X) du Conseil exécutif de l'Union africaine, prise à sa réunion tenue les 29 et 30 janvier 2007 à Addis-Abeba (Éthiopie) sur la contribution de l'énergie nucléaire à la paix et au développement socio-économique ;

Conscients des progrès notables accomplis dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires dans le monde, et de leur impact sur l'amélioration de la santé humaine, de la nutrition, de l'agriculture, de la gestion des ressources en eau, de l'énergie, de l'industrie et de la protection de l'environnement ;

Tenant compte du rôle important que la science et la technologie nucléaires jouent dans la réalisation des aspirations communes africaines telles que définies dans l'AFRA,

Reconnaissant la nécessité d'accroître la participation des femmes et des jeunes dans le domaine de la science et de la technique nucléaires,

Ayant à l'esprit les recommandations de la Commission de l'Union africaine et les objectifs du millénaire pour le développement des Nations Unies, ainsi que l'attention internationale croissante accordée au rôle de la science et de la technologie nucléaires dans le développement durable ;

Conscients en outre de la nécessité d'accroître sensiblement l'appui à la promotion de la science et de la technologie nucléaires ainsi qu'à la recherche-développement et à la formation théorique et pratique dans le cadre de l'AFRA ;

Conscients de la nécessité de redoubler d'efforts pour promouvoir les applications pacifiques de la science et de la technologie nucléaires en vue d'accélérer le développement socio-économique de l'Afrique ;

Soucieux d'explorer tous les moyens et toutes les possibilités dont dispose l'Afrique, y compris la production d'électricité et le dessalement de l'eau à l'aide de l'énergie nucléaire, pour se développer et atteindre les objectifs du millénaire pour le développement, compte tenu des besoins des populations africaines dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de l'alimentation, des ressources en eau, de l'énergie et de l'industrie grâce, entre autres, à la coopération et à l'établissement de partenariats stratégiques ;

Soulignant le rôle premier de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans la promotion des

applications pacifiques de l'énergie nucléaire pour le développement humain, conformément à l'article II de son Statut et à l'article IV du Traité sur la non-prolifération ;

Conscients de la contribution de l'énergie nucléaire à la paix et au développement durables en Afrique en tant que condition du progrès et de l'amélioration des conditions de vie des populations du continent ;

Soulignant le regain d'intérêt pour l'électronucléaire au niveau mondial en tant que source viable et durable d'énergie et en tant qu'option stratégique pour diversifier les sources de production d'électricité afin d'assurer la sécurité énergétique du continent africain ;

Conscients en outre de la nécessité d'établir un fonds pour appuyer et renforcer les activités de science et de technologie nucléaires sur le continent ;

- 1- Remercions le gouvernement égyptien d'avoir accueilli le présent séminaire et exprimons notre gratitude à l'Agence internationale de l'énergie atomique d'avoir appuyé son organisation,
- 2- Notons en outre avec satisfaction les progrès accomplis par certains pays africains dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et lançons un appel en faveur du renforcement de la coopération interafricaine dans le cadre de l'AFRA,
- 3- Soulignons la nécessité de promouvoir des politiques pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire aux plans national et régional, en vue d'accélérer le développement socio-économique et d'améliorer les conditions de vie des populations africaines,
- 4- Accueillons avec satisfaction la coopération existante entre les pays africains et l'Agence internationale de l'énergie atomique, et invitons celle-ci à renforcer sa coopération avec les États africains au plan bilatéral ainsi qu'à travers l'AFRA,
- 5- Engageons instamment les États africains à accroître les allocations budgétaires aux programmes nationaux liés à la science et à la technologie nucléaires,
- 6- Préconisons l'établissement d'un fonds AFRA pour appuyer le développement de la science et de la technologie nucléaires en Afrique,
- 7- Renouvelons l'attachement à l'esprit et aux objectifs de l'AFRA en tant que cadre de coopération entre les pays africains et mécanisme pour la coopération technique entre pays en développement (CTPD),
- 8- Appuyons l'amélioration des procédures de gestion de l'AFRA, en vue d'accroître l'efficacité et l'efficience et de promouvoir la pleine appropriation de son programme par les États parties africains,
- 9- Adoptons le cadre de coopération stratégique régionale de l'AFRA pour 2008-2013, qui détermine les domaines prioritaires de coopération dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires,
- 10- Réitérons l'importance que nous attachons à l'établissement d'infrastructures nationales de

sûreté des rayonnements et de gestion des déchets, conformément aux normes et aux prescriptions internationales pertinentes,

- 11- Réaffirmons notre engagement à continuer d'accorder un rang de priorité élevé aux besoins des pays africains les moins avancés dans le domaine de la technologie nucléaire, à travers des modalités améliorées de CTPD,
- 12- Décidons de faire en sorte que nos programmes nationaux appuient la mise en œuvre des programmes et des projets AFRA,
- 13- Invitons les partenaires et les parties prenantes de l'AFRA, en particulier les organisations internationales, à appuyer financièrement ses activités et ses programmes,
- 14- Réaffirmons l'importance de la mise en valeur des ressources humaines et de la gestion des connaissances nucléaires, et invitons les États Membres, les donateurs et les organisations internationales à appuyer la mise en œuvre de la stratégie de l'AFRA dans ce domaine,
- 15- Décidons d'œuvrer pour renforcer la contribution des femmes et des jeunes dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires,
- 16- Adoptons le Plan d'action annexé à la présente Déclaration.

Adoptée à Assouan le 29 novembre 2007